364 P [X] NP [ ] DM80

L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes

6212-03-124

Mémoire

L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes

Présenté au Bureau des audiences publiques sur l'environnement

14 mai 2021

Table des matières

Liste des acronymes et des sigles 3
Introduction 4
Mise en contexte 4
Commentaires et recommandations 6
Thème 1 : Valoris, une approche complémentaire et transitoire 6
Contexte et enjeux : 6
Recommandation 1 : 6
Thème 2 : Économie circulaire, une approche à supporter 7
Contexte et enjeux : 7
Recommandation 2 : 7
Thème 3 : Réglementation, une approche essentielle 8
Contexte et enjeux : 8
Recommandation 3 : 9
Thème 4 : Élimination des résidus ultimes, une approche territoriale 9
Contexte et enjeux : 9
Recommandation 4 : 10
Conclusion 10
Synthèse de recommandations 11
Recommandation 1 : 11
Recommandation 2 : 11
Recommandation 3 : 11
Recommandation 4 : 12
Annexe 1 : Les principales initiatives mises en œuvre par la Ville de Sherbrooke depuis 1989 ... 13
Remerciements 16

Liste des acronymes et des sigles

BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
CRD	Construction, rénovation, démolition
FARR	Fonds d'appui au rayonnement des régions
FEVE	Festivals et Événements Verts de l'Estrie
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation, éducation
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MO	Matières organiques
MRC	Municipalité régionale de comté
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
RDD	Résidus domestiques dangereux
REP	Responsabilité élargie des producteurs
TMB	Tri mécano-biologique
Valoris	Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke
hab.	Habitant
kg	Kilogramme
3RV-E	Réduction à la source, Réemploi, Recyclage, Valorisation et Élimination

Introduction

Depuis plus de trente ans, la gestion des résidus ultimes est un dossier prioritaire pour la Ville de Sherbrooke, précurseur dans le domaine, mais également propriétaire et fondatrice de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke (Valoris). C'est à ce titre que la Ville a choisi de contribuer de manière active au processus de consultation lancé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), par le biais du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), pour brosser l'état des lieux de la gestion des résidus ultimes. Ainsi, au cours des dernières semaines, la Ville de Sherbrooke a eu l'opportunité de participer à deux ateliers d'échanges et de réflexion, soit un premier qui a eu lieu le 13 avril à titre d'expert national, et un second le 22 avril pour une réflexion régionale (regroupement 2). En parallèle de ce processus, la Ville a également eu des échanges riches avec ses partenaires locaux et régionaux qui lui ont permis de faire avancer sa propre réflexion. Ce travail se concrétise avec le dépôt de ce mémoire qui vise à alimenter la réflexion du BAPE sur l'état des lieux de la gestion des résidus ultimes en vue du développement d'une vision à long terme pour l'ensemble du territoire québécois.

Après une courte mise en contexte, le mémoire reviendra sur quatre thématiques clés pour la Ville, soit le besoin d'encourager l'innovation, de soutenir l'économie circulaire, de renforcer la réglementation et les synergies intergouvernementales et d'adopter une approche territoriale dans la gestion de l'élimination des résidus ultimes. Une série de recommandations spécifiques et concrètes sera également mise de l'avant.

Mise en contexte

La Ville de Sherbrooke est la sixième plus grande municipalité de la province de Québec et compte une population d'environ 170 000 personnes. Au fil des ans, elle a lancé diverses initiatives qui lui ont permis de faire des avancées notoires dans le secteur de la gestion des matières résiduelles. Ainsi, en 1989, la Ville a commencé à collecter les feuilles mortes dans des sacs de papier en vue de produire du compost. En 1990, pour la première fois, une journée de collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) fut mise en place. Dès 1991, elle a instauré son premier Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), et ce, avant même que cela ne devienne une obligation réglementaire. Au cours de la même année, la collecte sélective a débuté (bacs de 64 litres et points de collecte). En 2006, elle deviendra une collecte pêle-mêle avec des bacs roulants de 360 litres. Les initiatives se sont ainsi enchaînées ; un aperçu des principales initiatives est disponible à l'annexe 1 de ce mémoire. La combinaison de ces diverses initiatives a permis d'obtenir des résultats significatifs quant à la réduction des quantités de matières résiduelles éliminées, comme démontré dans le graphique ci-dessous.

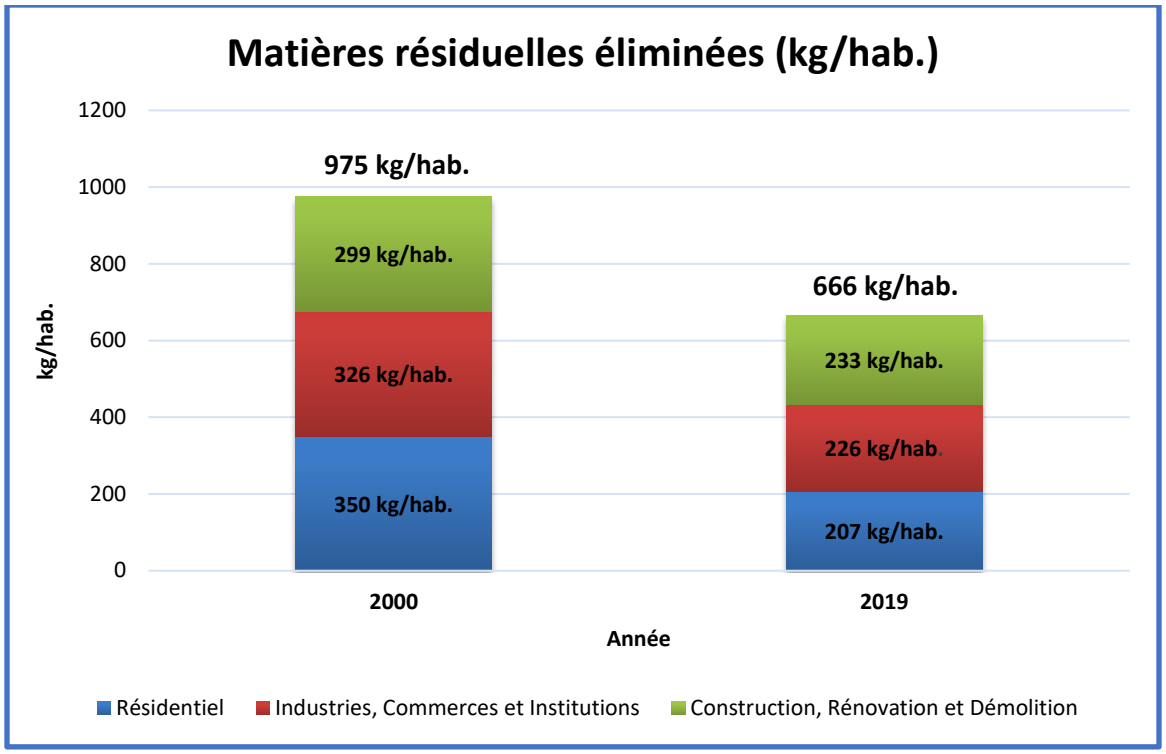

Ainsi, entre 2000 et 2019, la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant (hab) est passée de 975 kg/hab à 666 kg/hab, soit une réduction de 309 kg/hab. Les avancées les plus importantes faites pour les matières résiduelles résidentielles, qui ont concentré les principaux efforts de la Ville, on permit de réduire de 143 kg/hab. Toutefois, malgré lesdites avancées, la Ville de Sherbrooke n'a pas été en mesure de réduire les quantités de matières résiduelles éliminées à moins de 450 kg/hab./an, comme prévu dans son PGMR (2016-2020)[1]. Ni d'atteindre les 525 kg/hab./an visés par le gouvernement du Québec dans le cadre de son Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles[2]. Ceci s'explique principalement par le manque de participation du secteur des industries, des commerces et des institutions (ICI), mais également des immeubles à logements multiples à la collecte volontaire des matières compostables. Précisons que la moitié de la population de Sherbrooke habite dans ce type de logements.

La Ville est toutefois résolue à conserver son objectif ambitieux dans son prochain PGMR (2023-2029) et à tout mettre en œuvre pour l'atteindre. Ainsi, dès cette année, la Ville prévoit de mener un projet de valorisation des matières organiques dans 150 ICI, ainsi que pour certains immeubles à logements multiples. Ledit projet s'inscrira directement dans la mise en œuvre de la Stratégie de valorisation de la matière organique du MELCC. Il n'en demeure pas moins que pour faire des avancées significatives dans la gestion de l'élimination des résidus ultimes des interventions plus structurantes sont requises de la part du gouvernement.

[1] https://contenu.maruche.ca/Fichiers/3337a882-4a53-e611-80ea-00155d09650f/Sites/333dd3d3-915d-e611-80ea-00155d09650f/Documents/Plans%20et%20schemas/PGMR_2016-2020_SEPT-2016_compVF_ENVIGUEUR_ss_annexes.pdf

[2] https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/plan-action-2019-2024-pqgmr.pdf

Commentaires et recommandations

Thème 1 : Valoris, une approche complémentaire et transitoire

Contexte et enjeux :

Comme mentionné dans la mise en contexte qui précède, la Ville de Sherbrooke, malgré ses efforts, n'a pas été en mesure d'atteindre son objectif d'abaisser le taux d'enfouissement des matières résiduelles à 450 kg/hab/an pour 2020. En outre, selon les résultats obtenus en 2019, une baisse additionnelle de 140 kg/hab. serait requise pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement, et ce, en seulement 3 ans. De nouvelles avenues pour l'extraction des matières résiduelles doivent donc impérativement être explorées en complémentarité du tri à la source.

Une avenue mise de l'avant par la Ville est une opération complète des lignes de tri des résidus du Centre de tri Valoris. Celle-ci permettrait de détourner une partie importante des matières résiduelles destinées à l'enfouissement en les dirigeant vers diverses filières de valorisation. Avec une performance conservatrice de 35 % de détournement, la Ville de Sherbrooke pourrait compter sur une baisse de son tonnage global suffisamment importante pour atteindre son objectif de 450 kg/hab./an. Cette mesure complémentaire et temporaire donnerait en outre à la Ville le temps de mettre en place des mesures de tri à la source efficaces pour tous les secteurs.

Valoris est actuellement en discussion avec le Gouvernement du Québec en vue de pouvoir opérer ses équipements via un projet de vitrine publique de démonstration technologique pour la valorisation des matières extraites des gisements des déchets par un tri mécano-biologique (TMB). Le compost produit pourrait servir pour des usages non alimentaires comme pour la réhabilitation de sites miniers ou dégradés. Pour la Ville de Sherbrooke, la remise en marche des lignes de tri résidentiel et ICI est une condition indispensable à l'atteinte de ses objectifs de réduction des quantités de matières résiduelles éliminées.

Recommandation 1 :

De manière générale, la Ville de Sherbrooke recommande que l'innovation dans le secteur de la gestion des matières résiduelles soit de manière délibérée par le gouvernement provincial afin de favoriser l'émergence d'approches complémentaires pour détourner des matières de l'élimination, tel que préconisé dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles — Plan d'action 2019-2024* (action 22).

De manière spécifique, la Ville de Sherbrooke recommande que le projet de vitrine publique de démonstration de Valoris soit soutenu autant financièrement et que techniquement par le Gouvernement du Québec afin d'encourager l'innovation dans le domaine du tri et de la valorisation de la matière organique.

Thème 2 : Économie circulaire, une approche à supporter

Contexte et enjeux :

En 2020, les organisations de développement économique des sept Municipalités régionales de comté (MRC) de l'Estrie ont entrepris de stimuler et de favoriser le développement de leur collectivité par une approche d'économie circulaire. Synergie Estrie fut alors créé afin de répondre aux préoccupations des entreprises et des organisations via des coordonnateurs qui animent et dynamisent les symbioses territoriales. Cette initiative, soutenue financièrement par le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) et de nombreux partenaires estriens, permet de faciliter les contacts et les maillages entre les entreprises et de créer des opportunités d'affaires à valeur ajoutée. Elle s'intègre parfaitement dans la stratégie de développement économique de la Ville de Sherbrooke qui favorise une transition vers une économie circulaire et l'adoption de pratiques écoresponsables. En outre, les synergies créées permettent des gains économiques, sociaux et environnementaux importants, dont la réduction des matières premières et des matières résiduelles à éliminer.

Dans le cadre du *Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, le gouvernement prévoit favoriser l'économie circulaire au Québec, notamment en soutenant la consolidation des symbioses territoriales (action 13). Toutefois, la pérennité de ces initiatives demeure un enjeu majeur, le soutien financier n'étant offert qu'à court terme.

En outre, les organisations municipales et/ou les organismes de développement économique ne sont pas toujours bien préparés à soutenir lesdites initiatives, que ce soit en termes de connaissances et/ou des ressources. Une meilleure accessibilité aux données d'élimination et de recyclage des ICI de chaque territoire est primordiale pour la mise en œuvre d'actions qui favoriseront le déploiement de l'économie circulaire et la planification des PGMR par les organismes municipaux. À l'heure actuelle, ces données existent, mais sont souvent détenues par des entreprises privées et donc non accessibles aux municipalités.

Recommandation 2 :

La Ville de Sherbrooke et ses partenaires, dont Synergie Estrie et Sherbrooke Innopole, recommandent que le gouvernement appuie et soutienne financièrement, pour chacun des territoires, un réseau d'animateurs de symbioses industrielles afin de maximiser l'économie circulaire dans le milieu et détourner des déchets de l'enfouissement.

De plus, la Ville recommande que ce financement s'intègre dans un plan d'action à long terme afin d'assurer la pérennité des initiatives et symbioses industrielles existantes.

Finalement, la Ville souhaite que des mécanismes soient mis en place pour faciliter la traçabilité et l'obtention de données d'élimination et de recyclage des ICI pour les municipalités et les symbioses industrielles.

Thème 3 : Réglementation, une approche essentielle

Contexte et enjeux :

La Ville de Sherbrooke a mis sur pied plusieurs initiatives pour la récupération et la valorisation de certains produits en fin de vie, et ce, avant même la mise en place d'une responsabilité élargie des producteurs (REP). Il s'agit entre autres des électroménagers, des résidus des technologies de l'information et des piles. La Ville prévoit s'attaquer prochainement aux matelas et aux meubles rembourrés afin, entre autres, de maximiser la durée de vie du lieu d'enfouissement de Valoris[3]. La Ville avance toutefois à tâtons dans ce dossier dans la mesure où le contexte actuel de la responsabilité élargie des producteurs du gouvernement ne cible pas de nouveaux produits et ne comprend pas de calendrier de mise en place des règlements.

Toutefois, en vertu du principe du 3RV-E, la réduction à la source demeure la première et la plus importante des 3 R (réduction à la source, réemploi, recyclage). C'est aussi l'élément le plus difficile à implanter avec efficacité du fait qu'il présuppose la volonté de passer d'une société de consommation à une société de conservation et de partage. Des changements de comportements importants sont requis de la part de la population, mais aussi des institutions et des entreprises. La Ville de Sherbrooke a mis en place diverses initiatives d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) à cet effet ; celles-ci ont eu des résultats intéressants. La Ville va poursuivre ses efforts en ce sens ; elle prévoit notamment élaborer une stratégie de réduction des articles à usage unique dans le cadre de son prochain PGMR, et ce dans l'attente des initiatives fédérales et provinciales prévues dans ce sens[4].

Dans la perspective d'une croissance de sa population, la Ville de Sherbrooke anticipe actuellement, et ce malgré ses efforts de réduction, une hausse du tonnage à éliminer. En vue de « maîtriser » ce dernier, des changements doivent être appliqués en amont, soit au niveau de la production des biens (écoconception, analyse de cycle de vie, durabilité, obsolescence planifiée) et des habitudes de consommation, ce qui ne relève pas directement de sa sphère de compétences. La règlementation provinciale ou fédérale est la seule approche pour changer rapidement, à grande échelle et partout, les comportements. L'imposition du port de la ceinture de sécurité en voiture ou l'interdiction de fumer dans les bâtiments en sont de bons exemples.

[3] Un projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Bury, géré par Valoris, est actuellement à l'étude devant le BAPE.

[4] Le gouvernement fédéral travaille actuellement à l'interdiction de six types d'objets d'usage très commun : les sacs en plastique, les pailles, les bâtonnets à mélanger, les porte-canettes, les ustensiles et « les récipients alimentaires fabriqués à partir de plastiques difficiles à recycler ». Le gouvernement espère compléter la « réglementation » devant mener à ces interdictions d'ici la fin de 2021. Pour sa part, dans le cadre de son Plan d'action 2019-2024, le gouvernement du Québec prévoit diminuer le recours aux produits jetables à usage unique et favoriser les pratiques d'acquisitions écoresponsables (action 7), de même qu'élaborer et mettre en œuvre une stratégie gouvernementale visant à réduire l'utilisation des plastiques et des produits à usage unique (action 5).

Recommandation 3 :

La Ville de Sherbrooke recommande que le gouvernement provincial adopte une réglementation gouvernementale plus ambitieuse et que celle-ci fasse spécifiquement référence à : 1) un plan d'action identifiant la responsabilité élargie des producteurs (REP), incluant les nouveaux produits à prioriser ainsi qu'un calendrier d'application ; 2) une obligation d'inclure un pourcentage de matières recyclées dans les produits à même de favoriser le recyclage et la valorisation, en vue de contribuer au développement de l'économie circulaire.

La Ville de Sherbrooke recommande, en outre, qu'un effort additionnel soit effectué pour que les initiatives fédérales et provinciales soient mieux arrimées entre elles, notamment dans le dossier des articles à usage unique, et que des objectifs communs clairs soient identifiés dans le respect des compétences des parties prenantes.

Thème 4 : Élimination des résidus ultimes, une approche territoriale

Contexte et enjeux :

Au cours des 20 dernières années, il y a eu une réduction importante du nombre de sites d'enfouissement de déchets au Québec, avec des gains évidents en termes de protection de l'environnement. Ces gains se situent aussi bien au niveau des méthodes de construction des cellules d'enfouissement qu'au niveau des suivis environnementaux effectués en cours d'opération et après fermeture.

Pour sa part, la Ville de Sherbrooke a exploité sur son territoire pendant plusieurs années un lieu d'enfouissement sanitaire qui a définitivement cessé ses activités en 2009. La Ville est ensuite devenue propriétaire, en partenariat avec la MRC du Haut-Saint-François, d'un lieu d'enfouissement technique (LET) situé à Bury. Ce partenariat est extrêmement important pour la Ville dans la mesure où il permet à une partie des matières résiduelles, produites localement, soit éliminées à proximité, tout en favorisant l'émergence d'avenues locales de valorisation.

À l'heure actuelle, des 112 574 tonnes de matières résiduelles à éliminer en provenance de Sherbrooke, 37 321 tonnes sont enfouies dans le LET de Valoris. Le reste doit s'éliminer à l'extérieur de la région puisque la gestion des matières résiduelles des secteurs des ICI et de la CRD est laissée aux générateurs desdites matières. Dans ce cas de figure, le lieu d'élimination est alors choisi par les entreprises de collecte et de transport.

Dans le cadre de son PGMR 2016-2020, la Ville explore diverses options afin d'être en mesure d'exercer un meilleur contrôle sur la gestion des matières résiduelles produites par les secteurs des ICI et CRD. Un renforcement du degré de « municipalisation » de ces déchets permettrait à la Ville de mieux contrôler leur parcours et leur traitement. L'objectif n'est pas de remplacer le secteur privé au niveau des collectes et du transport, mais plutôt de mettre en œuvre des mesures additionnelles, comme l'ont fait plusieurs autres villes, pour s'assurer que les matières résiduelles produites soient traitées et valorisées à proximité, au bénéfice de la communauté.

De manière complémentaire, il est important que le territoire d'accueil des lieux d'enfouissement ainsi que les citoyens et les citoyennes installés à proximité soient consultés et impliqués dans le processus d'implantation de ces derniers afin de favoriser l'acceptabilité sociale de tels projets.

L'intégration dans l'économie locale, dans les outils de planification régionaux et locaux, ainsi que la dimension des lieux, sont autant d'éléments qui permettent une bonne intégration dans le voisinage et le paysage.

Recommandation 4 :

La Ville de Sherbrooke recommande de maintenir un équilibre dans l'offre des lieux de traitement des résidus ultimes afin de s'assurer que ces derniers répondent aux spécificités locales et régionales, et permettent d'éviter de déplacer les matières résiduelles sur de grandes distances.

La Ville de Sherbrooke recommande également que le gouvernement intègre dans sa réflexion le principe de régionalisation des matières résiduelles afin d'optimiser leur utilisation et de créer de la richesse pour les territoires d'où elles viennent.

Conclusion

Les gouvernements de proximité ont un rôle essentiel à jouer dans la gestion des matières résiduelles, et spécifiquement des résidus ultimes. Leurs proximités avec les citoyennes et les citoyens, ainsi que leur fine connaissance du territoire, en font des joueurs incontournables. De ce fait, il est crucial qu'ils continuent à être directement impliqués dans le développement d'une vision à long terme quant à la disposition des résidus ultimes sur l'ensemble du territoire québécois. La Ville de Sherbrooke offre son entière collaboration au BAPE, ainsi qu'au MELCC, pour la suite des choses.

C'est souvent la combinaison de plusieurs initiatives qui permet d'obtenir des résultats significatifs, mais malgré la prise de conscience généralisée quant à l'urgence d'agir en matière de protection de l'environnement, les initiatives environnementales, dont celles en lien avec la gestion des matières résiduelles, demeurent largement tributaires de la volonté politique des différents paliers gouvernementaux.

Synthèse de recommandations

Recommandation 1 :

De manière générale, la Ville de Sherbrooke recommande que l'innovation dans le secteur de la gestion des matières résiduelles soit soutenue de manière délibérée par le gouvernement provincial afin de favoriser l'émergence d'approches complémentaires pour détourner des matières de l'élimination, tel que préconisé dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles — Plan d'action 2019-2024 (action 22).

De manière spécifique, la Ville de Sherbrooke recommande que le projet de vitrine publique de démonstration de Valoris soit soutenu financièrement et techniquement par le Gouvernement du Québec afin d'encourager l'innovation dans le domaine du tri et de la valorisation de la matière organique.

Recommandation 2 :

La Ville de Sherbrooke et ses partenaires, dont Synergie Estrie et Sherbrooke Innopole, recommandent que le gouvernement appuie et soutienne financièrement, pour chacun des territoires, un réseau d'animateurs de symbioses industrielles afin de maximiser l'économie circulaire dans le milieu et détourner des déchets de l'enfouissement.

De plus, la Ville recommande que ce financement s'intègre dans un plan d'action à long terme afin d'assurer la pérennité des initiatives et symbioses industrielles existantes.

Finalement, la Ville souhaite que des mécanismes soient mis en place pour faciliter la traçabilité et l'obtention de données d'élimination et de recyclage des ICI pour les municipalités et les symbioses industrielles.

Recommandation 3 :

La Ville de Sherbrooke recommande que le gouvernement provincial adopte une réglementation gouvernementale plus ambitieuse et que celle-ci fasse spécifiquement référence à : 1) un plan d'action identifiant la responsabilité élargie des producteurs (REP), incluant les nouveaux produits à prioriser ainsi qu'un calendrier d'application ; 2) une obligation d'inclure un pourcentage de matières recyclées dans les produits à même de favoriser le recyclage et la valorisation, en vue de contribuer au développement de l'économie circulaire.

La Ville de Sherbrooke recommande en outre qu'un effort additionnel soit fait pour que les initiatives fédérales et provinciales soient mieux arrimées entre elles, notamment dans le dossier des articles à usage unique, et que des objectifs communs clairs soient identifiés dans le respect des compétences des parties prenantes.

Recommandation 4 :

La Ville de Sherbrooke recommande de maintenir un équilibre dans l'offre des lieux de traitement des résidus ultimes afin de s'assurer que ceux-ci répondent aux spécificités locales et régionales, et permettent d'éviter de déplacer les matières résiduelles sur de grandes distances.

La Ville de Sherbrooke recommande également que le gouvernement intègre dans sa réflexion le principe de régionalisation des matières résiduelles afin d'optimiser leur utilisation et de créer de la richesse pour les territoires où elles ont été générées.

Annexe 1 : Les principales initiatives mises en œuvre par la Ville de Sherbrooke depuis 1989

Les paragraphes qui suivent reviennent sur les principales initiatives mises en œuvre par la Ville de Sherbrooke en termes de réduction, réemploi, recyclage et valorisation, depuis 1989.

- **1989** : Première journée de collecte des résidus domestiques dangereux (RDD). Ceux-ci seront à la charge des écocentres à partir de 2005.
- **1990** : Première collecte des feuilles mortes en vue de produire du compost.
- **1991** : Début de la collecte des matières recyclables en bordure de rue pour les immeubles de 4 logements et moins. L'implantation de points de dépôt pour les matières recyclables pour les immeubles de 5 logements et plus est mise en place.
- **1992 :** Implantation de la collecte mécanisée des résidus.
- **1993** : Lancement de la première collecte de sapins en vue de produire des huiles essentielles, puis du compost.
- **1994** : Distribution de composteurs domestiques sur une base volontaire.
- **1995** : Mise en service de divers points de collecte textile via Récupex, soit un organisme de réemploi à double mission (économie sociale et réemploi).
- **1997 :** Le service de collecte des matières recyclables en bordure de rue est offert aux immeubles de 5 logements et plus. Réalisation d'une campagne de sensibilisation dans les immeubles multilogements. Les points de dépôts sont retirés.
- **1998-1999-2000 :** Distribution de composteurs domestiques à prix modique en collaboration avec le CREE.
- **2001 :** Projet pilote de collecte des matières recyclables pour les ICI.
- **2001** : Première édition de la Grande tournée des ventes-débarras.
- **2003 :** Projet pilote de collecte à trois voies (800 bâtiments unifamiliaux).
- **2003 :** Mise en place de la patrouille verte, une escouade d'étudiants et d'étudiantes en information, sensibilisation et éducation (ISÉ) et en caractérisation. Celle-ci est active depuis lors.
- **2003 et 2006** : Implantation des écocentres. Collecte des résidus domestiques dangereux et la gestion des appareils froids. **2012 :** Projet pilote de collecte des polystyrènes aux écocentres. **2017 :** Projet pilote de valorisation des matelas aux écocentres. **Entre 2016 à 2019,** la Ville de Sherbrooke a constaté une hausse de plus ou moins 10 % par année des visites.
- **2004 :** Création du Bottin vert qui répertorie les organismes et entreprises mettant de l'avant des pratiques de développement durable.
- **2004 :** Récupération des résidus des Technologies de l'information et des communications pour le recyclage.

- **2006 :** Obligation pour les immeubles résidentiels de faire partie de la collecte des matières recyclables. Implantation des bacs de 360 L.
- **2007 et 2011 :** Diminution de la fréquence de la collecte des déchets.
- **2007 :** Mise en œuvre d'un programme de collecte des matières recyclables pour les ICI.
- **2007 :** Étendue graduelle de la collecte des matières recyclables au milieu scolaire.
- **2007-2008 :** Début de la collecte des matières organiques (MO) pour les immeubles de 4 logements et moins.
- **2007** : Lancement de la *Journée sans sac de plastique* qui a amené plusieurs magasins à opérer un virage volontaire.
- **2008** : Mise sur pied d'un programme de subvention pour les couches lavables (environ 150 familles/année). Celui-ci a pris fin en 2015.
- **2008** : Organisation d'ateliers 3RV dans les écoles primaires de la Ville en collaboration avec le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE). Cette initiative est toujours en cours.
- **2008 :** Mise en place de l'obligation de gérer les matières recyclables lors d'événements.
- **2009 :** Bannissement des bouteilles d'eau en plastique dans les bâtiments municipaux.
- **2011-2012 :** Projets pilotes de collecte des MO pour les immeubles de 6 logements et plus
- **2014 :** Collecte obligatoire des MO pour les copropriétés de 9 unités et moins et les immeubles de 5 logements et moins.
- **2015 :** Entrée en activités du centre de tri de Valoris et mise en route des lignes pour les résidus de CRD et les déchets.
- **2017** : Signature d'une entente avec Défi Polyteck et Estrie Aide pour la reprise des réfrigérateurs.
- **2017 :** Partenariat avec Festivals et Événements Verts de l'Estrie (FEVE) pour le développement d'outils web et de formations destinés aux organisateurs d'événements
- **2018-2019** : Mise sur pied d'un programme visant à accorder du financement et à offrir un accompagnement en personne aux organisateurs de grands événements qui sont prêts à inclure des éléments d'écoresponsabilité.
- **2018-2020** : Développement d'une Stratégie de réduction des objets à usage unique dans le cadre du Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la Ville.
- **2018** : Création de la table de concertation du réemploi.
- **2019 :** Projet pilote de collecte des MO dans 17 établissements scolaires publics.
- **2019 :** Adoption d'un règlement limitant la distribution des sacs d'emplettes en plastique.
- **2019 :** Accompagnement et aide financière accordé à 10 commerces sherbrookois pour l'implantation de gobelets à café réutilisables en consigne « La Tasse », en collaboration avec La Vague, Commerce Sherbrooke, l'Université de Sherbrooke et l'Université Bishop's. Sensibilisation des ICI et de la population à la problématique des gobelets jetables pour emporter.
- **2020** : Réduction des articles acceptés à la collecte des encombrants et lancement de la collecte des encombrants sur inscription.

- **2020 :** Implantation de la collecte des résidus encombrants sur demande.
- **2020 :** Projet pilote de collecte des contenants de verre par apport volontaire.
- **2020 :** Nouvelle entente avec FEVE et élargissement du type d'organismes ayant droit à l'accompagnement.
- **2021 :** Mise en œuvre d'un projet pilote de collecte des MO pour les ICI et certains multilogements.
- **2021** : Lancement d'une subvention pour les produits d'hygiène durables, incluant les couches lavables, leurs accessoires, les produits d'hygiène féminine et les produits d'incontinence.

Remerciements

Rédaction

- Patrice Charbonneau, Chargé de projets en environnement, Ville de Sherbrooke
- Ingrid Dubuc, Directrice, Bureau de l'environnement, Ville de Sherbrooke
- Cyrielle Fleury, Conseillère en développement et partenariat, Ville de Sherbrooke
- Odile Goulet, ingénieure, Ville de Sherbrooke

Collaborateurs :

- Stéphanie Gagné Clermont, agente de projets en environnement, Ville de Sherbrooke
- Antoni Daigle, Synergie Estrie
- Sophie Lacombe, secrétaire de direction Bureau de l'environnement, Ville de Sherbrooke

Présenté au comité de l'environnement le 4 mai 2021 et au conseil municipal le 10 mai 2021